



les coteaux  
bordelais  
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2020-10

**Objet : Délibération portant élections des Vice-présidents de la  
Communauté de communes « les Coteaux Bordelais »**

Conseillers en exercice 29  
Conseillers présents 29  
Quorum 15  
Conseillers représentés 0

L'an 2020, le 5 juin à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis à la salle de la Fontaine à Tresses, sous la présidence de Christian SOUBIE

Date de convocation 29/V/2020  
Date d'affichage 29/V/2020

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Hélène LABBE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac	X	
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Nathalie MAVIEL FABER	Sallebœuf	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf	X	
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Hélène LABBE	Pompignac	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac	X	

Affiché, le

10 JUIN 2020

**N° 2020-10 :**  
**Objet : Elections des Vice-présidents**

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral, en date du 29 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

**PROCLAME**

M. Bertrand GAUTIER, conseiller communautaire, élu 1<sup>er</sup> vice-président et le déclare installé ;

Mme Nathalie MAVIEL FABER, conseillère communautaire, élue 2<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée ;

M. Thierry GENETAY, conseiller communautaire, élu 3<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;

Mme DELIGNY ESTOVERT, conseillère communautaire, élue 4<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée ;

M. Alain BARGUE, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé ;

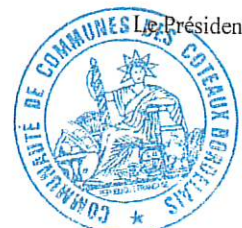
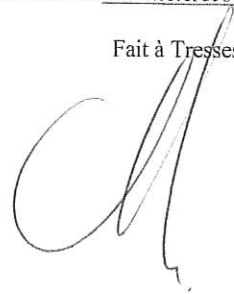
Mme Marie-Jeanne SOKOLOVITCH, conseillère communautaire, élue 6<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée ;

M. Patrick BONNIER, conseiller communautaire, élu 7<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

**Le Président :**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Tresses, le 8 juin 2020



Christian SOUBIE

Pour extrait conforme